

## SYNTHÈSES CONJONCTURELLES

AVRIL 2023 N° 402

### COMMERCE EXTÉRIEUR AGROALIMENTAIRE

# En 2022, l'excédent agroalimentaire atteint son plus haut niveau depuis 2013, bénéficiant de la forte hausse des prix des céréales

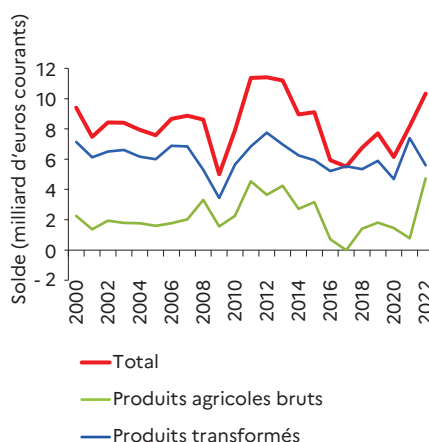
En 2022, l'excédent agroalimentaire global (10,3 Md€) augmente pour la deuxième année consécutive : + 2,1 Md€ sur un an et + 3,5 Md€ par rapport à la moyenne 2017-2021. Il atteint ainsi son plus haut niveau des dix dernières années. Contrairement aux années récentes, cette croissance de l'excédent est principalement portée par les exportations de produits bruts et plus particulièrement de céréales, du fait de l'accélération des cours mondiaux liée à la guerre en Ukraine. L'excédent des produits bruts augmente ainsi de 3,9 Md€ par rapport à 2021 atteignant un niveau record. À l'inverse, l'excédent des produits transformés diminue de 1,8 Md€ sur un an : la hausse sensible des importations principalement de viande et de produits de l'abattage fait plus que contrebalancer la croissance des exportations. La réduction du déficit commercial avec l'Union européenne pour la deuxième année d'affilée contribue pour près de 60 % à la consolidation globale de l'excédent.

En 2022, l'excédent des échanges agricoles (produits bruts) et agroalimentaires (produits transformés) s'établit à 10,3 milliards d'euros (Md€), en hausse de 2,1 Md€ sur un an (tableau 1). Il retrouve ainsi un niveau qui n'avait plus été atteint depuis 2013. Cette évolution poursuit la hausse observée en 2021, après le creux de 2020 (graphique 1). Dans un contexte de forte tension sur les prix pour les céréales et les oléagineux, les exportations (+ 13,4 Md€) augmentent plus vite que les importations (+ 11,3 Md€).

Comme en 2021, la hausse des échanges et de l'excédent en 2022 s'explique avant tout par un effet prix (graphique 2). La progression en valeur des exportations (+ 19 %) résulte en majeure partie de la hausse des prix des produits exportés

#### Graphique 1

En 2022, l'excédent agroalimentaire atteint son plus haut niveau depuis 2013 grâce à l'excédent record des échanges de produits bruts



Source : DGDDI

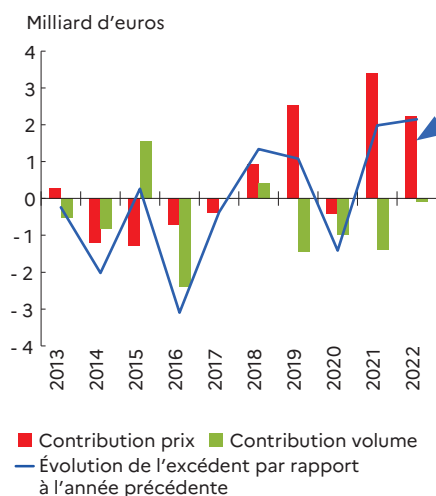
(+ 16 %), conjuguée à une progression plus limitée des volumes vendus (+ 3 %), principalement de produits bruts (tableau 2). L'évolution des importations est comparable, avec une hausse de 18 %, principalement fondée sur celle des prix (+ 14 %), les volumes augmentant de 4 % (tableau 3).

**En 2022, une hausse de l'excédent commercial agroalimentaire fondée sur des exportations records de produits bruts**

En 2022, le total des exportations de produits agricoles bruts et de produits agroalimentaires atteint 83,5 Md€. La valeur des exportations de produits bruts atteint 22,3 Md€ d'euros, niveau record, supérieur de 36 % à celui de 2021 : 14,5 Md€ vers l'UE (+ 31 %) et

## Graphique 2

En 2022, l'excédent en valeur augmente grâce, au global, à la hausse des prix



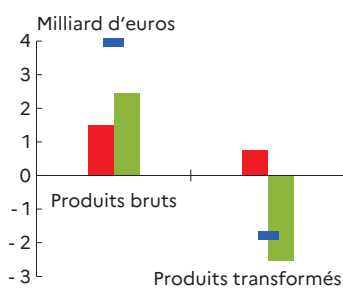
Source : DGDDI, Traitement SSP

7,9 Md€ vers les pays-tiers (+ 45 %). Les importations de produits bruts (17,6 Md€) augmentent également mais dans de moindres proportions (+ 12 %). L'excédent commercial des produits bruts est ainsi multiplié par six en un an, passant de 0,8 Md€ en 2021 à 4,7 Md€ en 2022. Le solde des échanges de produits bruts avec l'UE double quasiment, passant de 3,2 Md€, à 6,2 Md€, tandis que le déficit des échanges avec le reste du monde se réduit, passant de 2,4 Md€ à 1,5 Md€.

À l'opposé, l'excédent des produits transformés diminue, passant de 7,4 Md€ à 5,6 Md€ (- 1,8 Md€ par rapport au niveau de 2021 et - 0,2 Md€ par rapport à la moyenne 2017-2021), après avoir atteint son plus haut niveau des dix dernières années en 2021. Malgré le dynamisme des ventes de vins et de spiritueux (tableau 5), la croissance des exportations de produits transformés est insuffisante pour compenser la hausse sensible des importations résultant de l'augmentation des volumes achetés et plus encore de celle des prix des produits. L'excédent réalisé avec les pays tiers reste relativement stable (12,7 Md€ en 2021 et 12,6 Md€ en 2022, soit - 0,1 Md€ en un an) tandis que le déficit avec l'UE se creuse de 1,7 Md€, passant de 5,3 Md€ à 7,0 Md€ (graphique 3).

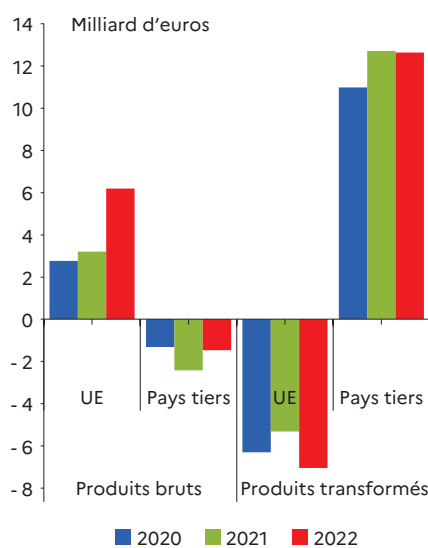
Tous produits confondus, le déficit des échanges agroalimentaires avec l'UE se réduit en 2022 de près de 1,3 Md€,

L'excédent progresse grâce aux produits bruts



## Graphique 3

En 2022, les échanges de produits transformés se dégradent



Source : DGDDI

tandis que l'excédent avec les pays tiers se consolide (+ 0,9 Md€).

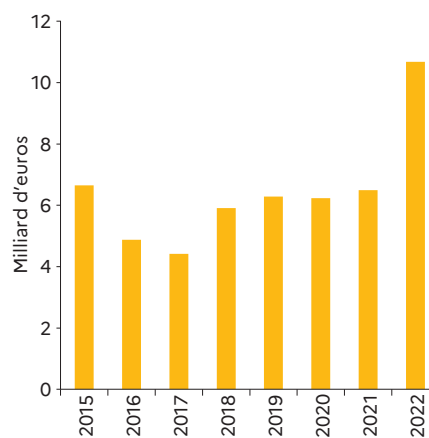
## Record historique de l'excédent en céréales

En 2022, l'excédent commercial des céréales (10,7 Md€) s'accroît fortement (+ 4,2 Md€ sur un an et + 5,9 Md€ par rapport à la moyenne 2017-2021). Il atteint ainsi son plus haut niveau historique (graphique 4), porté par la flambée des prix (graphique 5) liée à la forte demande de céréales sur le marché mondial et exacerbée par la guerre en Ukraine.

En février 2022, le déclenchement de la guerre en Ukraine perturbe fortement les flux d'échanges de céréales sur le marché mondial, obligeant un certain nombre de pays importateurs à se tourner vers des origines autres que russes et

## Graphique 4

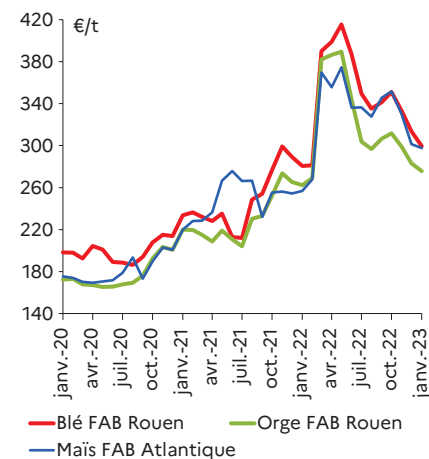
L'excédent commercial en céréales atteint son plus haut niveau historique



Source : DGDDI

## Graphique 5

En 2022, les prix des céréales s'envolent



Source : FranceAgriMer

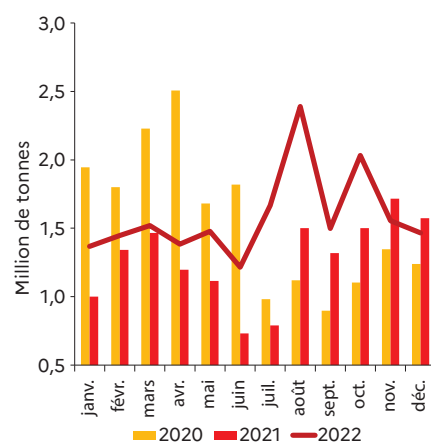
ukrainiennes. Avec des disponibilités en hausse au 1<sup>er</sup> semestre 2022, le blé tendre français se positionne comme une bonne alternative. Les quantités exportées par la France progressent ainsi de 23 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2021. En valeur, la croissance des exportations est encore plus marquée (+ 74 % sur un an) du fait de la forte hausse des prix moyens à l'exportation (+ 42 %) dans le contexte inflationniste des cours mondiaux des céréales. Au 2<sup>d</sup> semestre, l'arrivée de la nouvelle récolte 2022 dans l'Hexagone, soutient la hausse des prix. Malgré les prix élevés, les blés tendres français sont compétitifs et bénéficient de taux de fret avantageux par rapport aux autres origines. Les exportations en volume progressent ainsi de 26 %

sur un an (*graphique 6*). En valeur, la progression des ventes est toujours plus marquée (+ 87 %), les prix à l'exportation ayant augmenté de 48 % en moyenne sur un an. Au total, sur l'année, les quantités vendues aux pays tiers augmentent sensiblement (+ 3,3 millions de tonnes (Mt)). Les ventes vers le Maroc représentent à elles seules près de 65 % de cette hausse du fait de la sécheresse qui impacte fortement les récoltes dans ce pays depuis deux ans et de la moindre concurrence des blés en provenance de la mer Noire. L'Égypte, premier importateur mondial de blé et, de fait, important client pour les blés russes et ukrainiens, se tourne aussi abondamment vers les blés français (+ 1 Mt par rapport à 2021). Les exportations vers l'UE progressent mais dans une moindre mesure (+ 0,5 Mt), surtout au 1<sup>er</sup> semestre et principalement à destination de l'Allemagne. Sur l'ensemble de l'année 2022, les ventes de blé tendre croissent fortement (+ 2,9 Md€, soit + 82 % sur un an) à la faveur de l'augmentation des prix à l'exportation (+ 46 %) et des quantités vendues (+ 25 % par rapport à 2021) qui atteignent un niveau inédit depuis 2010, à plus de 19 Mt.

La valeur des exportations françaises d'**orges** augmente de 0,3 Md€ par rapport à 2021 (+ 24 %) uniquement du fait de la hausse des prix à l'exportation (+ 45 %). Les quantités exportées diminuent en effet de 15 %, en raison des mauvais résultats des ventes à destination des pays tiers (- 41 % sur un an). La Chine reste le premier débouché pour les orges françaises vers les pays tiers (plus du tiers des volumes exportés), mais réduit fortement ses achats à la France (- 77 % sur un an soit - 2,7 Mt). Le pays est de façon générale moins présent à l'international et privilégie les origines australiennes et mer Noire, jugées plus compétitives. En revanche, les orges françaises sont compétitives sur le marché européen ; les expéditions vers l'UE progressent ainsi de 26 %. Trois des quatre principaux clients européens de la France (Pays-Bas, Allemagne et Espagne) augmentent de 56 % au total leurs achats (+ 0,6 Mt).

Enfin, les exportations de **maïs** progressent de 0,6 Md€ sur un an

**Graphique 6**  
Hausse des volumes de blé tendre exportés au 2<sup>d</sup> semestre 2022



Source : DGDDI

(+ 37 %) en premier lieu sous l'effet de la hausse des quantités exportées (+ 0,9 Mt sur un an), favorisée par les disponibilités importantes de la récolte 2021 (principalement écoulée en 2022), et, comme pour les autres céréales, du contexte inflationniste des prix. Malgré la concurrence des maïs ukrainiens au sein de l'UE du fait de la suppression des droits de douanes européens pour cette origine (*cf. Pour en savoir plus*), les ventes augmentent particulièrement vers la Belgique et l'Italie (avec respectivement + 0,3 et + 0,2 Mt) et vers les deux principaux clients de la France que sont les Pays-Bas et l'Espagne (respectivement + 0,2 et + 0,1 Mt).

### Un déficit record pour la filière oléoprotéagineuse

En 2022, le déficit des échanges de la filière oléoprotéagineuse (graines, huiles et tourteaux) se creuse de 0,5 Md€, pour la deuxième année consécutive (*graphique 7*). Avec 2,8 Md€, il s'agit d'un niveau de déficit jamais atteint, dépassant de 0,60 M€ le montant moyen des cinq dernières années.

Le solde des échanges de **graines** oléagineuses et protéagineuses est déficitaire pour la troisième année consécutive, à -27 millions d'euros (M€). Il s'améliore cependant de 86 M€ par rapport à 2021, la hausse des exportations (+ 386 M€, dont + 213 M€ pour les seules graines de tournesol) ayant contrebalancé celle des importations (principalement de colza). Dans un contexte de hausse

des prix du complexe oléagineux, les prix des exportations croissent de 24 % alors que ceux des importations augmentent de 34 % mais les volumes de ces dernières reculent de 13 %. Cette hausse des prix est en premier lieu la conséquence du conflit en Ukraine et du recul des récoltes mondiales d'oléagineux en première partie de l'année ; les tensions sur le marché mondial des huiles et les prix élevés du pétrole et des biocarburants contribuent également à soutenir les prix.

A *contrario*, le déficit du commerce extérieur des **huiles et graisses végétales et des tourteaux** se creuse de 0,5 Md€ par rapport à 2021, atteignant 2,8 Md€. Le déficit des seuls **tourteaux** augmente de 0,3 Md€ sous l'effet d'une hausse des importations (+ 349 M€) supérieure à celle des exportations (+ 52 M€). La France importe pourtant moins de tourteaux en volume (- 4 % sur un an) notamment du fait des hausses de production hexagonale 2021 en tournesol et 2022 en colza, mais leurs prix ont sensiblement augmenté (+ 28 %). Le déficit des **huiles et corps gras** s'accroît également (+ 0,2 Md€ sur un an), creusé par la croissance des importations (+ 1,1 Md€) notamment d'huiles de tournesol, d'huiles d'olive ou encore de margarine.

**Graphique 7**  
En 2022, le déficit commercial de la filière oléoprotéagineuse se creuse de nouveau

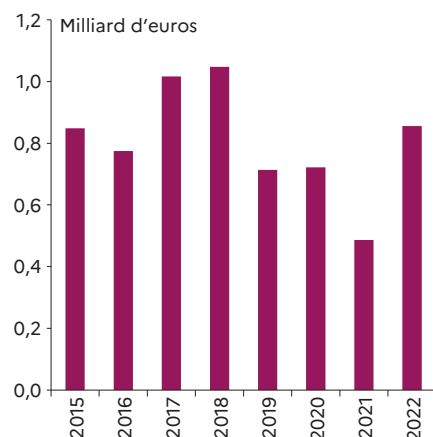


Source : DGDDI

## Sucre : hausse des exportations après trois années consécutives de baisse

En 2022, l'excédent commercial sucrier (856 M€) augmente de 77 % sur un an (*graphique 8*).

**Graphique 8**  
En 2022, progression de l'excédent commercial en sucre



Source : DGDDI

Dans un contexte de prix de l'énergie et de coût de production du sucre au plus haut, l'augmentation des prix (+ 23 %) s'accompagne de la progression des exportations en volume (+ 25 %) ; les exportations rebondissent ainsi en valeur, après trois années de baisse. La hausse des disponibilités à l'exportation bénéficie de l'augmentation de la production 2021, commercialisée sur les neuf premiers mois de 2022, quand bien même, sur le dernier trimestre 2022, les exportations de sucre pâtissent de la baisse de la récolte 2022. Sur l'année 2022, les importations de sucre augmentent de 15 %, à 319 M€.

## Fruits et légumes : un déficit qui continue de se creuser

En 2022, le déficit structurel de la filière fruits et légumes (fruits, légumes et produits à base de fruits et légumes) augmente de 283 M€, à 7,3 Md€ (*graphique 9*).

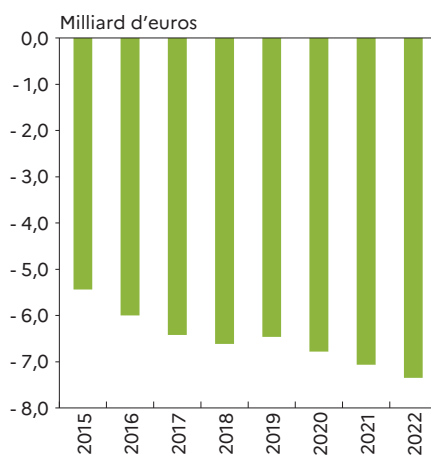
Pour la première fois depuis 2014, le déficit des échanges des **fruits frais** se réduit (avec 35 M€ en moins, il passe sous les 3 Md€) sous l'effet d'une hausse des exportations (+ 134 M€, soit

+ 11 % sur un an) supérieure à celle des importations (+ 2 %).

Dans un contexte d'offre abondante, les prix des exportations diminuent mais la France accroît ses ventes en volume (+ 21 %) notamment de bananes et de framboises. Ces dernières sont particulièrement dynamiques au 1<sup>er</sup> semestre, conséquence d'une récolte 2022 plus importante et surtout plus précoce. Les ventes de pommes, au premier rang des fruits exportés, progressent également en valeur mais dans une moindre mesure, la baisse des prix à l'exportation contrebalançant en grande partie la hausse des volumes vendus. Malgré un début d'année marqué par la forte concurrence sur le marché européen, le débouché espagnol tire les exportations françaises. En lien avec la chute de la production locale, conséquence du gel du printemps, les quantités expédiées vers l'Espagne, deuxième débouché en volume pour les pommes françaises après le Royaume-Uni, augmentent de près de 60 % sur un an. Vers le Royaume-Uni, les volumes vendus sont quasiment stables.

L'augmentation des importations de fruits frais s'explique principalement par la hausse des prix (+ 3 %) alors que les volumes achetés sont quasiment stables (- 1 %). Ce sont les bananes qui contribuent le plus à l'évolution, leur prix d'achat ayant augmenté de 14 % sous l'effet de la hausse des coûts de transport notamment.

**Graphique 9**  
Le lourd déficit commercial de la filière fruits et légumes continue de s'accroître



Source : DGDDI

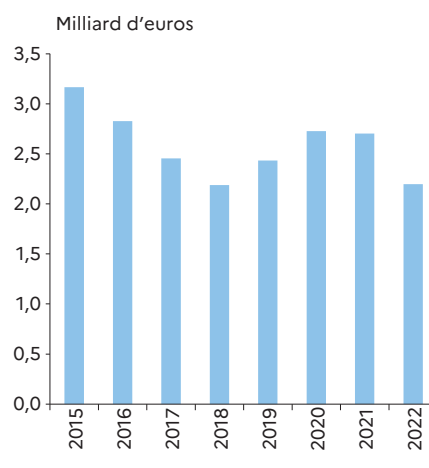
Comme celui des fruits frais, le déficit des **légumes frais**, y compris pommes de terre, se réduit et atteint 0,7 Md€ en 2022 (- 22 M€). La hausse des exportations est là encore supérieure à celle des importations (respectivement + 463 et + 441 M€) principalement du fait de la croissance des volumes exportés (+ 13 %), notamment en pommes de terre et, dans une moindre mesure, en tomates. En revanche, les importations sont d'abord tirées par les prix, les volumes importés étant restés quasiment stables. Les importations de tomates sont les plus importantes en valeur. L'origine Maroc prend le pas sur les origines espagnoles et néerlandaises moins dynamiques.

Enfin, s'agissant des **produits transformés à base de fruits et légumes**, le déficit se creuse de 340 M€, sous l'effet de la hausse des prix des produits importés (+ 12 %) qui fait plus que contrebalancer l'augmentation des volumes des produits exportés (+ 5 %) et de leurs prix (+ 10 %). Les produits transformés représentent 50 % du déficit commercial total de la filière fruits et légumes. Seuls les échanges de confitures, gelées, compotes et purées de fruits et, à un degré moindre, de pois appertisés sont excédentaires.

## En 2022, recul de l'excédent des produits laitiers à un niveau bas

L'excédent des échanges de produits laitiers (hors glaces et sorbets) diminue en 2022 pour la deuxième année consécutive (*graphique 10*). Il s'élève à 2,2 Md€.

**Graphique 10**  
L'excédent en produits laitiers recule à son niveau de 2018



Source : DGDDI



En 2022, l'excédent des échanges extérieurs se réduit, du fait d'un fort et nouvel accroissement des importations (+ 1,7 Md€) surpassant la hausse des exportations (+ 1,1 Md€). Les capacités à l'exportation ont été freinées par un nouveau recul de la collecte laitière qui a pesé sur la fabrication de quasiment toutes les familles de produits laitiers.

Les achats de beurre et les pâtes à tartiner laitières contribuent le plus au recul de l'excédent commercial de produits laitiers (- 481 M€). Structurellement déficitaire, la balance commerciale en **beurre** de la France se dégrade de nouveau, en lien avec la forte hausse du prix des importations (+ 59 % sur un an), mais aussi des volumes (+ 10 %). Ces évolutions sont à rapprocher du recul des fabrications de beurre (- 1,8 % sur un an) et de matière grasse laitière anhydre et de butteroil, utilisés par les IAA pour les préparations alimentaires destinées à la restauration hors domicile. L'augmentation des exportations de beurre, largement inférieure à celle des importations, (+ 185 M€ en valeur contre + 666 M€), résulte en premier lieu de la hausse des prix (+ 33 %), les volumes évoluant peu (+ 1 %).

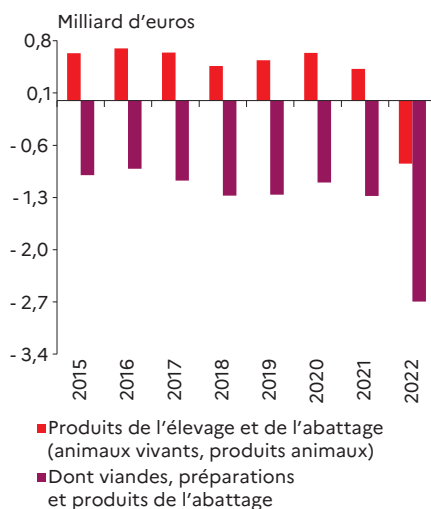
Tout en demeurant le plus gros contributeur à l'excédent commercial des produits laitiers, l'excédent des échanges de **fromages** s'érode de nouveau en valeur pour la cinquième année consécutive (- 176 M€). Avec 1 Md€, il ne contribue plus qu'à hauteur de 46 % au solde des échanges français de produits laitiers, contre 61 % en 2017. La croissance des importations (+ 545 M€), supérieure à celle des exportations (+ 368 M€), résulte de la forte hausse des prix des produits importés (+ 32 %, contre + 11 % pour les prix des produits exportés). Globalement, en effet, les volumes échangés restent stables pour les exportations et diminuent pour les importations dans un contexte de recul des fabrications de fromages. Les achats en provenance de l'UE diminuent (- 19 % sur un an) alors que ceux en provenance des pays tiers augmentent. Les premiers représentent près des deux tiers des importations. La France importe moins de fromages des Pays-Bas, premier fournisseur de l'Hexagone, et se tourne de façon plus marquée vers le Royaume-Uni

(cheddar principalement). À l'inverse, les exportations progressent vers les pays de l'UE et régressent vers les pays tiers, plus particulièrement vers le Royaume-Uni et le Japon.

### Produits de l'élevage et de l'abattage : pour la 1<sup>re</sup> fois, un déficit

En 2022, le solde commercial des produits de l'élevage et de l'abattage est déficitaire pour la première fois depuis plusieurs années (- 0,8 Md€) (graphique 11). Ce solde s'inscrit dans un contexte où la plupart des productions issues de l'élevage et de l'abattage diminuent en France, après deux années de recul du fait de la crise de la Covid et où la consommation globale augmente pour toutes les viandes, hormis certaines volailles. Ainsi, afin de satisfaire cette demande intérieure dans un contexte d'offre limitée, la France augmente ses importations.

**Graphique 11**  
Le solde des produits de l'élevage et de l'abattage devient déficitaire



Source : DGDDI

Structurellement excédentaire, le solde commercial des **animaux vivants** (1,9 Md€) s'accroît de 146 M€, sous l'effet de l'augmentation des exportations de bovins (+ 235 M€, à 1,7 Md€), ces dernières représentant plus des deux tiers des exportations françaises d'animaux vivants en valeur. La décapitalisation du cheptel bovin français génère de moindres disponibilités à l'export mais la hausse des prix, tirée par la fermeté de la demande européenne, fait plus que compenser la baisse des volumes. Le

débouché italien, principal marché pour les bovins français (et plus particulièrement pour les broustards), progresse en valeur. Les engraisseurs italiens réduisent certes leurs achats en volume mais continuent de s'approvisionner en broustards français, malgré des prix d'achat et des coûts de production tendus.

Le déficit des échanges de **viande, préparations et sous-produits issus de l'abattage** (abats, peaux...) se creuse sensiblement, passant de 1,3 Md€ à 2,7 Md€, avant tout du fait de la dégradation des déficits en viande de volaille et en viande bovine (respectivement - 489 et - 435 M€).

S'agissant de la viande de **volaille**, le déficit des échanges commerciaux se creuse sous l'effet du manque de disponibilités dû en majeure partie aux nombreux abattages sanitaires subis par la filière à la suite des épidémies d'influenza aviaire en 2022. Les exportations françaises progressent dans le contexte inflationniste des prix à l'export (+ 67 M€) mais nettement moins que les importations (+ 555 M€). Les achats en provenance de Belgique et de Pologne sont particulièrement soutenus. Les importations issues des pays tiers sont minoritaires mais elles progressent plus fortement (+ 77 %) que les importations globales. Elles bénéficient de flux en provenance du Royaume-Uni, dont une bonne partie est ensuite réexpédiée vers l'UE, mais aussi en provenance d'Ukraine, du fait de la suppression des droits de douanes européens.

En 2022, les importations de **viande bovine** croissent sensiblement (+ 652 M€) dans un contexte de demande soutenue de la part de la restauration hors domicile qui exerce son activité pour la première fois depuis deux ans sans restrictions sanitaires. Principal débouché pour les viandes d'importation, ce secteur souffre du manque de disponibilités en France et plus généralement en Europe. Les volumes achetés augmentent fortement (+ 24 %) mais moins que les prix (+ 50 %). Ainsi, malgré la hausse des exportations, le déficit commercial de viande bovine se creuse.

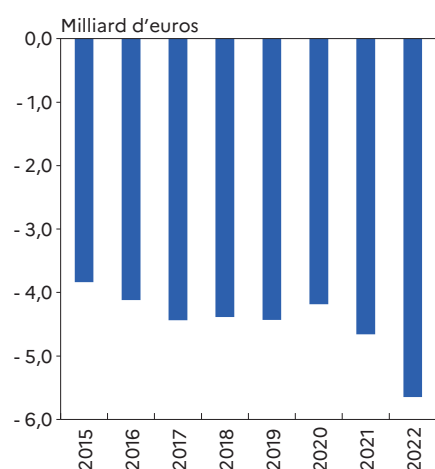
Enfin, l'excédent commercial en **viande de porc** diminue sous l'effet de la

hausse des importations (+ 92 M€) qui fait plus que contrebalancer la croissance des exportations. Comme pour les autres viandes, la France importe plus de volumes à des prix supérieurs à ceux de 2021. Dans ce contexte, l'Espagne reste le principal fournisseur du marché français pour les viandes fraîches et congelées, devant l'Allemagne. Parallèlement, les volumes exportés sont fortement réduits par le repli de la demande chinoise du fait du redressement de ses capacités de production et ce, malgré l'augmentation des quantités exportées de viandes fraîches ou congelées à destination de l'UE.

### Filière pêche : nouveau record pour le déficit

En 2022, le déficit du commerce extérieur de la filière pêche (y c. aquaculture et produits préparés issus de la pêche) atteint 5,6 Md€. Il se creuse pour la deuxième année consécutive, dépassant même le précédent record de 2021 (graphique 12). En France, la production halieutique ne couvre en effet que très partiellement la demande, générant un déficit structurel élevé de la balance commerciale.

**Graphique 12**  
Le déficit commercial de la filière pêche atteint un niveau record en 2022



Source : DGDDI

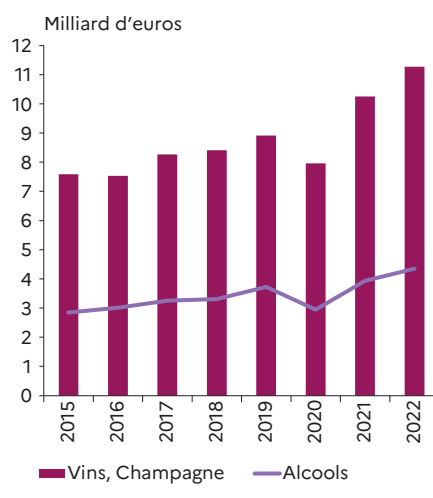
Dans un contexte de hausse des coûts de transport et du prix du pétrole qui impactent fortement le secteur de la pêche maritime, les importations françaises augmentent en valeur de près de 1,2 Md€ sur un an, à 7,7 Md€,

principalement en raison de la croissance des prix (+ 16 %). Cette hausse est largement supérieure à celle des exportations (+ 0,2 Md€, à 2,1 Md€). L'augmentation de la valeur des achats de poissons frais ou congelés (entiers et filetés) atteint 14 % et représente 40 % de la croissance globale des importations de la filière pêche.

### Vins et spiritueux : des exportations historiquement élevées en valeur

En 2022, l'excédent commercial des vins et spiritueux atteint un nouveau record à 15,6 Md€ (+ 1,4 Md€). Malgré des disponibilités à l'exportation en baisse, des difficultés liées à des mesures sanitaires toujours présentes dans certains pays (Chine notamment) et des tensions inflationnistes mondiales qui pèsent sur la demande, les ventes de vins et Champagne augmentent de 1,2 Md€ (à 12,3 Md€), tirant parti de la hausse des prix. Cette dynamique se retrouve aussi pour les spiritueux dont les ventes progressent de 0,7 Md€ (à 5,8 Md€).

**Graphique 13**  
Nouveau record pour l'excédent viticole



Source : DGDDI

Les exportations de vins et Champagne vers l'UE (45 % des volumes exportés) baissent en volume (- 4 %) mais sont mieux valorisées (+ 9 %). Les volumes exportés sont tirés à la baisse par les vins tranquilles (- 8 %). En revanche, les ventes de Champagne s'accroissent en volume (+ 12 %). Grâce à celles-ci, les exportations sont plus importantes qu'en 2021 vers la majeure partie des

États membres de l'UE et notamment vers les Pays-Bas, ce pays jouant le rôle de plateforme de réexportation pour les vins de l'Hexagone. Cependant, le recul des volumes expédiés vers l'Allemagne (malgré des ventes de Champagne dynamiques), première destination en Europe pour les vins français, tire l'ensemble des résultats à la baisse, principalement du fait du recul des ventes de vins en vrac.

Vers les pays tiers, le recul des exportations en volume est un peu plus important (- 5 % sur un an). Le débouché chinois enregistre ainsi la plus forte baisse (- 25 %) dans un pays où la politique zéro-Covid s'est maintenue en 2022 sur une grande partie du territoire, limitant de fait les échanges. Après une année 2021 particulièrement dynamique, suite à la suspension des taxes sur les vins tranquilles en bouteille, les volumes exportés vers les États-Unis reculent de 7 % en 2022 tout en restant supérieurs de 7 % à leurs niveaux de 2019. Les vins en bouteille résistent mieux que le vrac, c'est en particulier dû au Champagne dont les volumes restent quasiment stables, confirmant la tendance des consommateurs américains à privilégier des produits et des circuits de distribution (cafés-hôtels-restaurants notamment) plus haut de gamme. Les États-Unis deviennent ainsi, en 2022, le premier débouché en volume pour les vins et Champagne français. Les flux à destination du Royaume-Uni diminuent (- 6 % sur un an) du fait d'un contexte économique difficile où les tensions inflationnistes, parmi les plus fortes, ont pu freiner la consommation de vin.

Cependant, la croissance des prix fait plus que compenser la baisse des volumes vers les pays tiers et les ventes augmentent ainsi en valeur vers cette zone (+ 11 %). La hausse atteint 14 % vers les États-Unis, premier débouché en valeur des vins et Champagne français avec 2,4 Md€ (+ 0,3 Md€ dont près de 0,2 Md€ pour le seul Champagne). Avec une croissance structurelle de la consommation, la part du marché américain dans les ventes françaises continue de s'accroître (près de 20 % des exportations françaises en valeur en 2022). De même, la hausse en valeur est de 9 % vers le Royaume-Uni. Les États-Unis et le Royaume-Uni représentent ainsi à eux seuls près d'un

tiers de la valeur totale des exportations de vins et Champagne français. Avec un poids qui n'est plus que de 4 % dans les exportations totales françaises, la valeur des ventes vers la Chine recule de 5 %.

En 2022, les exportations d'alcools spiritueux (Cognac, rhum, etc.)

progressent de 13 %, à 5,8 Md€, sous l'effet de la hausse des prix et, dans une moindre mesure, des volumes. Ces derniers sont portés par les échanges avec l'UE. Les ventes de Cognac (plus des deux tiers des exportations françaises d'alcools distillés) augmentent de 333 M€ par rapport à 2021. Les exportations de

spiritueux progressent principalement à destination des États-Unis, premier débouché des spiritueux français (+ 14 % à 2,4 Md€), uniquement du fait de la hausse des prix. C'est également le cas vers la Chine mais dans une moindre mesure (+ 4 % à 786 M€), sous l'effet d'une montée en gamme des produits vendus.

**Tableau 1**

**En 2022, la hausse de l'excédent des échanges agricoles et agroalimentaires résulte en premier lieu de l'augmentation des prix des exportations supérieure à celle des importations**

Produits CPF4	Montant du solde des échanges 2022 (million d'euros)	Évolution du solde entre 2021 et 2022 (million d'euros)	Contribution des volumes dans l'évolution du solde entre 2021 et 2022 (1) (million d'euros)	Contribution des prix à l'évolution du solde entre 2021 et 2022 (1) (million d'euros)
Produits agricoles bruts et agroalimentaires	10 322	2 147	-89	2 236
<b>PRODUITS BRUTS</b>	<b>4 729</b>	<b>3 945</b>	<b>2 457</b>	<b>1 488</b>
<b>Agriculture et élevage</b>	<b>5 833</b>	<b>3 996</b>	<b>1 987</b>	<b>2 009</b>
Céréales, légumineuses, oléagineux	10 678	4 183	1 369	2 815
Céréales n. c. riz	10 711	4 102	1 156	2 946
Oléoprotéagineux	- 27	86	216	- 130
Légumes, fleurs, plantes	- 1 097	47	340	- 293
Légumes	- 701	22	286	- 264
Prod. cult. permanentes	- 5 598	- 381	447	- 828
Fruits	- 2 989	35	272	- 236
Café, cacao, thé	- 1 316	- 345	- 3	- 342
Animaux vifs, œufs, miel	<b>1 850</b>	<b>146</b>	<b>- 169</b>	<b>314</b>
Bovins	1 610	237	- 34	271
<b>Produits sylvicoles</b>	<b>355</b>	<b>77</b>	<b>159</b>	<b>- 82</b>
<b>Pêche et aquaculture</b>	<b>- 1 459</b>	<b>- 127</b>	<b>311</b>	<b>- 438</b>
<b>IAA, TABACS</b>	<b>5 593</b>	<b>- 1 798</b>	<b>- 2 546</b>	<b>747</b>
Viandes, produits de l'abattage	- 2 696	- 1 416	- 1 128	- 288
Viande bovine	- 722	- 435	- 327	- 108
Viande porcine	234	- 55	- 83	27
Volaille	- 967	- 489	- 251	- 238
Produits préparés de la pêche	- 4 188	- 861	- 377	- 484
Produits à base de fruits & légumes	- 3 658	- 340	116	- 457
Huiles, tourteaux, corps gras	- 2 785	- 537	- 82	- 454
Tourteaux	- 1 680	- 297	64	- 361
Produits laitiers, glaces	<b>2 370</b>	<b>- 551</b>	<b>- 277</b>	<b>- 273</b>
Fromages	1 018	- 176	85	- 261
Produits des céréales	<b>635</b>	<b>3</b>	<b>- 134</b>	<b>137</b>
Biscuits, pâtisseries, pâtes	- 178	- 33	72	- 105
Autres produits alimentaires	- 664	- 10	- 193	183
Sucre	856	370	204	166
Chocolat, confiserie	- 1 172	- 93	- 176	84
Aliments pour animaux	<b>1 687</b>	<b>302</b>	<b>28</b>	<b>274</b>
Boissons	<b>16 025</b>	<b>1 389</b>	<b>- 847</b>	<b>2 237</b>
Vins, champagne	11 277	1 026	- 588	1 614
Eaux de vie, alcools	4 352	418	- 83	502
Tabacs	- 955	256	277	- 22

Note de lecture : en 2022, l'excédent des échanges de céréales s'est élevé à 10,7 milliards d'euros, soit une hausse de 4,1 milliards d'euros par rapport à 2021 : l'évolution des quantités échangées contribue pour 1,2 milliard d'euros à la progression de l'excédent et l'évolution des prix y concourt positivement pour 2,9 milliards d'euros.

(1) : cf. Méthodologie.

Source : DGDDI, traitement SSP

**Tableau 2**

En 2022, les exportations bénéficient principalement de la nette hausse des prix

Produits CPF4	Montant des exportations 2022 (million d'euros)	Évolution de la valeur des exportations 2022/2021 (%)	Évolution des volumes exportés 2022/2021 (1) (%)	Évolution des prix 2022/2021 (1) (%)
<b>Produits agricoles bruts et agroalimentaires</b>	<b>83 462</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>16</b>
<b>PRODUITS BRUTS</b>	<b>22 330</b>	<b>36</b>	<b>13</b>	<b>20</b>
<b>Agriculture et élevage</b>	<b>20 685</b>	<b>37</b>	<b>12</b>	<b>22</b>
Céréales, légumineuses, oléagineux	13 242	53	14	35
<i>Céréales n. c. riz</i>	11 258	60	17	37
<i>Oléoprotéagineux</i>	1 979	24	0	24
Légumes, fleurs, plantes	2 988	19	13	6
<i>Légumes</i>	2 803	20	13	6
Prod. cult. permanentes	1 811	10	27	- 13
<i>Fruits</i>	1 323	11	21	- 8
<i>Café, cacao, thé</i>	35	7	- 13	22
Animaux vifs, œufs, miel	2 644	15	- 3	18
<i>Bovins</i>	1 658	16	- 3	20
<b>Produits sylvicoles</b>	<b>675</b>	<b>35</b>	<b>41</b>	<b>- 4</b>
<b>Pêche et aquaculture</b>	<b>970</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>IAA, TABACS</b>	<b>61 132</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>14</b>
Viandes, produits de l'abattage	5 759	14	- 6	21
<i>Viande bovine</i>	1 223	22	- 2	24
<i>Viande porcine</i>	990	4	- 8	13
<i>Volaille</i>	765	10	- 18	34
Produits préparés de la pêche	1 118	6	- 3	10
Produits à base de fruits & légumes.	2 670	15	5	10
Huiles, tourteaux, corps gras	2 623	49	9	38
<i>Tourteaux</i>	235	28	- 2	31
Produits laitiers, glaces	8 354	15	- 3	19
<i>Fromages</i>	3 581	11	0	11
Produits des céréales	3 195	22	- 3	26
Biscuits, pâtisseries, pâtes	2 892	16	4	11
Autres produits alimentaires	10 147	12	3	8
<i>Sucre</i>	1 176	54	25	23
<i>Chocolat, confiserie</i>	2 355	7	0	7
Aliments pour animaux	3 237	12	- 2	15
Boissons	20 814	11	0	11
<i>Vins, champagne</i>	12 290	11	- 1	11
<i>Eaux de vie, alcools</i>	5 819	13	1	12
Tabacs	322	- 2	4	- 5

Note de lecture : en 2022, les exportations de céréales se sont élevées à 11,3 milliards d'euros, soit une hausse de 60 % par rapport à 2021 : les quantités exportées de céréales ont progressé de 17 % et les prix auxquels elles ont été vendues ont augmenté de 37 %.

(1) : cf. Méthodologie.

Source : DGDDI, traitement SSP



**Tableau 3**

La hausse des prix est là encore le principal facteur de l'augmentation de la valeur des importations en 2022

Produits CPF4	Montant des importations 2022 (million d'euros)	Évolution de la valeur des importations 2022/2021 (%)	Évolution des volumes importés 2022/2021 (1) (%)	Évolution des prix 2022/2021 (1) (%)
<b>Produits agricoles bruts et agroalimentaires</b>	<b>73 139</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>14</b>
<b>PRODUITS BRUTS</b>	<b>17 600</b>	<b>12</b>	<b>- 2</b>	<b>15</b>
<b>Agriculture et élevage</b>	<b>14 852</b>	<b>12</b>	<b>- 1</b>	<b>13</b>
Céréales, légumineuses, oléagineux	2 563	19	- 9	30
Céréales n. c. riz	546	23	5	17
Oléoprotéagineux	2 006	18	- 13	34
Légumes, fleurs, plantes	4 086	12	0	12
Légumes	3 504	14	1	14
Prod. cult. permanentes	7 409	8	0	8
Fruits	4 312	2	- 1	3
Café, cacao, thé	1 351	35	0	35
Animaux vifs, œufs, miel	794	32	17	14
Bovins	48	- 5	- 12	8
<b>Produits sylvicoles</b>	<b>320</b>	<b>44</b>	<b>21</b>	<b>19</b>
<b>Pêche et aquaculture</b>	<b>2 429</b>	<b>10</b>	<b>- 12</b>	<b>26</b>
<b>IAA, TABACS</b>	<b>55 539</b>	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>14</b>
Viandes, produits de l'abattage	8 455	33	13	18
Viande bovine	1 945	50	24	22
Viande porcine	756	14	1	12
Volaille	1 731	47	11	33
Produits préparés de la pêche	5 306	21	8	12
Produits à base de fruits & légumes.	6 327	12	0	12
Huiles, tourteaux, corps gras	5 408	35	6	28
Tourteaux	1 915	22	- 4	28
Produits laitiers, glaces	5 984	38	1	37
Fromages	2 564	27	- 4	32
Produits des céréales	2 560	29	3	26
Biscuits, pâtisseries, pâtes	3 070	16	1	15
Autres produits alimentaires	10 811	11	5	6
Sucre	319	15	- 5	21
Chocolat, confiserie	3 527	7	5	2
Aliments pour animaux	1 551	3	- 6	10
Boissons	4 789	18	21	- 3
Vins, champagne	1 013	20	63	- 26
Eaux de vie, alcools	1 467	21	12	8
Tabacs	1 276	- 17	- 17	0

Note de lecture : en 2022, les importations de céréales se sont élevées à 546 millions d'euros, soit une hausse de 23 % par rapport à 2021 : les quantités importées de céréales ont augmenté de 5 % et les prix auxquels elles ont été achetées de 17 %.

(1) : cf. Méthodologie.

Source : DGDDI, traitement SSP

**Tableau 4**

Sur fond d'exportations record, seules les ventes vers la Chine reculent en valeur parmi les vingt premiers clients de la France

	Destinations	Exportations en 2021 (million d'euros)	Exportations en 2022 (million d'euros)	Évolution 2022/2021 (million d'euros)	Évolution 2022/2021 (%)	Les trois produits contribuant le plus à l'évolution des exportations françaises vers ce pays
	Belgique	7 526	9 117	1 591	21	Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (566 millions d'euros) Huiles et graisses (197 millions d'euros) Produits laitiers et fromages (125 millions d'euros)
	Allemagne	7 241	8 343	1 102	15	Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (380 millions d'euros) Légumes et melons, racines et tubercules (103 millions d'euros) Huiles et graisses (80 millions d'euros)
	Espagne	5 423	6 986	1 563	29	Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (500 millions d'euros) Huiles et graisses (231 millions d'euros) Produits laitiers et fromages (134 millions d'euros)
	Italie	5 807	6 924	1 117	19	Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (312 millions d'euros) Autres bovins et buffles, vivants et leur sperme (139 millions d'euros) Produits laitiers et fromages (122 millions d'euros)
	États-Unis	5 762	6 660	898	16	Vins de raisin (300 millions d'euros) Boissons alcoolisées distillées (290 millions d'euros) Huiles et graisses (63 millions d'euros)
	Royaume-Uni	5 332	5 926	593	11	Vins de raisin (123 millions d'euros) Huiles et graisses (109 millions d'euros) Pain ; pâtisseries et viennoiseries fraîches (60 millions d'euros)
	Pays-Bas	4 448	5 644	1 196	27	Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (425 millions d'euros) Viandes de boucherie et produits d'abattage (178 millions d'euros) Produits laitiers et fromages (121 millions d'euros)
	Chine	4 213	3 654	- 558	- 13	Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (- 456 millions d'euros) Viandes de boucherie et produits d'abattage (- 147 millions d'euros) Aliments homogénéisés et diététiques (48 millions d'euros)
	Suisse	2 022	2 238	216	11	Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (89 millions d'euros) Légumes et melons, racines et tubercules (22 millions d'euros) Biscottes et biscuits ; pâtisseries de conservation (- 18 millions d'euros)
	Maroc	611	1 678	1 067	175	Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (1 010 millions d'euros) Produits laitiers et fromages (24 millions d'euros) Viandes de boucherie et produits d'abattage (13 millions d'euros)
	Japon	1 235	1 459	223	18	Vins de raisin (132 millions d'euros) Pain ; pâtisseries et viennoiseries fraîches (23 millions d'euros) Malt (13 millions d'euros)
	Algérie	892	1 335	443	50	Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (278 millions d'euros) Vaches laitières, vivantes et lait de vache, brut (58 millions d'euros) Autres bovins et buffles, vivants et leur sperme (53 millions d'euros)
	Pologne	1 205	1 305	101	8	Viandes de boucherie et produits d'abattage (33 millions d'euros) Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche (17 millions d'euros) Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (13 millions d'euros)
	Portugal	860	1 192	332	39	Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (135 millions d'euros) Produits laitiers et fromages (25 millions d'euros) Légumes et melons, racines et tubercules (23 millions d'euros)
	Singapour	1 047	1 130	83	8	Vins de raisin (75 millions d'euros) Boissons alcoolisées distillées (- 15 millions d'euros) Produits à base de viande (5 millions d'euros)
	Canada	879	995	116	13	Vins de raisin (52 millions d'euros) Boissons alcoolisées distillées (30 millions d'euros) Aliments pour animaux de compagnie (15 millions d'euros)
	Irlande	612	745	133	22	Chevaux et autres équidés, vivants (23 millions d'euros) Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (22 millions d'euros) Autres produits alimentaires n.c.a. (14 millions d'euros)
	Suède	675	744	69	10	Vins de raisin (16 millions d'euros) Produits laitiers et fromages (12 millions d'euros) Boissons rafraîchissantes ; eaux minérales et autres eaux en bouteille (9 millions d'euros)
	Danemark	616	712	96	16	Vins de raisin (16 millions d'euros) Produits de la pêche et de l'aquaculture ; services de soutien à la pêche (12 millions d'euros) Viandes de boucherie et produits d'abattage (11 millions d'euros)
	Luxembourg	566	685	119	21	Produits laitiers et fromages (61 millions d'euros) Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (13 millions d'euros) Boissons alcoolisées distillées (10 millions d'euros)

Source : DGDDI

Tableau 5

Les 20 premiers excédents et les 20 premiers déficits de la France en produits agricoles et agroalimentaires en 2022

Excédent + / déficit -	Produits	Solde en 2021 (million d'euros)	Solde en 2022 (million d'euros)	Évolution 2022/2021 (million d'euros)	Évolution 2022/2021 (%)	Évolution 2022/2021
+	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins	6 443	6 758	315	5	↗
+	Blé, à l'exclusion du blé dur	3 531	6 471	2 939	83	↗
+	Vins mousseux, issus de raisin frais	3 806	4 517	711	19	↗
+	Boissons alcoolisées distillées	3 934	4 352	418	11	↗
+	Maïs	1 355	1 852	497	37	↗
+	Orge	1 390	1 736	345	25	↗
+	Aliments pour animaux de compagnie	794	1 078	284	36	↗
+	Autres bovins et buffles, à l'exclusion des veaux, vivants	884	1 058	174	20	↗
+	Fromages	1 194	1 018	- 176	- 15	↘
+	Sucre de canne ou de betterave raffiné et saccharose chimiquement pur, solide, sans arôme, ni colorant	482	845	363	75	↗
+	Aliments homogénéisés et diététiques	684	768	84	12	↗
+	Pâtisseries et viennoiseries fraîches	551	760	209	38	↗
+	Huile de tournesol, brute	487	758	271	56	↗
+	Eaux minérales et gazeuses, non sucrées, ni aromatisées	648	715	66	10	↗
+	Lait en poudre écrémé	600	677	77	13	↗
+	Pommes de terre	469	675	206	44	↗
+	Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne)	577	583	6	1	↗
+	Glucose et sirop de glucose ; fructose et sirop de fructose ; sucre inverti ; sucres et sirops de sucre n.c.a.	393	496	103	26	↗
+	Malt	382	475	93	24	↗
+	Blé dur	237	466	228	96	↗
-	Autres conserves et préparations à base de fruits et de fruits à coque	- 363	- 476	- 113	31	↗
-	Filets de poissons et autres viandes de poisson (y compris hachées), frais ou réfrigérés	- 435	- 481	- 46	11	↗
-	Riz, semi-blanchi ou blanchi ou en brisures	- 371	- 484	- 113	30	↗
-	Bananes, bananes plantains et assimilés	- 446	- 495	- 49	11	↗
-	Huile d'arachide, brute	- 420	- 505	- 85	20	↗
-	Sauces ; mélanges de condiments et assaisonnements préparés ; farines de moutarde et moutardes préparées	- 444	- 595	- 151	34	↗
-	Chocolat et préparations à base de cacao (à l'exclusion du cacao en poudre sucré), conditionnés sous différentes formes	- 607	- 624	- 17	3	↗
-	Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie	- 517	- 624	- 107	21	↗
-	Autres conserves et préparations à base de fruits	- 631	- 627	4	- 1	↘
-	Plants : plants de pépinière, bulbes, tubercules et rhizomes, boutures et greffons ; blanc de champignon	- 752	- 737	16	- 2	↘
-	Autres préparations et conserves à base de poissons, à l'exclusion des plats préparés	- 674	- 790	- 116	17	↗
-	Viandes de volailles, fraîches ou réfrigérées	- 454	- 809	- 354	78	↗
-	Beurre et pâtes à tartiner laitières	- 338	- 819	- 481	143	↗
-	Café vert, en cerise ou en grain	- 543	- 856	- 313	58	↗
-	Cigares, cigarillos et cigarettes contenant du tabac ou des succédanés	- 1 137	- 906	231	- 20	↘
-	Filets de poissons, congelés ou surgelés	- 680	- 920	- 240	35	↗
-	Crustacés, congelés ou surgelés	- 797	- 948	- 152	19	↗
-	Café, décaféiné ou torréfié	- 872	- 1 055	- 184	21	↗
-	Poissons de mer frais ou réfrigérés, sauvages	- 1 200	- 1 299	- 98	8	↗
-	Tourteaux et autres résidus solides de graisses et d'huiles végétales	- 1 383	- 1 680	- 297	21	↗

Source : DGDDI

## Sources, définitions et méthodologie

### Sources

Commerce extérieur de la France : direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI).

### Définitions

Les statistiques du commerce extérieur sont valorisées à la frontière du territoire considéré, c'est-à-dire y compris le coût d'acheminement jusqu'au passage de la frontière.

À l'exportation, la valeur inclut le coût du trajet et de l'assurance sur le territoire considéré. C'est la valeur FAB, « franco à bord ».

À l'importation, la valeur comprend le coût du trajet et de l'assurance du point de départ jusqu'à la frontière. C'est la valeur CAF, « coût, assurance et fret ».

### Méthodologie

#### Calcul des effets volume et prix

Pour cette étude, l'évolution de la valeur des exportations, des importations et du solde du commerce extérieur entre l'année n - 1 et l'année n est partagée en deux facteurs : l'effet quantité et l'effet prix unitaire. Ces deux effets conjugués représentent l'évolution des exportations, des importations et du solde commercial :

- $pe1$  : la valeur unitaire à l'exportation de l'année n - 1
- $pe2$  : la valeur unitaire à l'exportation de l'année n
- $pi1$  : la valeur unitaire à l'importation de l'année n - 1
- $pi2$  : la valeur unitaire à l'importation de l'année n
- $qe1$  : la quantité exportée de l'année n - 1
- $qe2$  : la quantité exportée de l'année n
- $qi1$  : la quantité importée de l'année n - 1
- $qi2$  : la quantité importée de l'année n

**1 - Pour les exportations** au niveau de chaque produit de la nomenclature douanière NC8, l'effet quantité et l'effet prix unitaire ont été calculés ainsi :

$$\text{Effet quantité } n/n - 1 = (pe1 * qe2 - pe1 * qe1) / (pe1 * qe1)$$

Il représente l'évolution des exportations à prix unitaire constant par rapport à l'année n - 1.

$$\text{Effet prix unitaire } n/n - 1 = (qe2 * pe2 - qe2 * pe1) / (pe1 * qe1)$$

Il représente l'évolution des exportations à volume constant par rapport à l'année n - 1.

Le calcul est identique pour les importations.

**2 - Pour le solde du commerce extérieur**, au niveau de chaque produit de la nomenclature douanière NC8, l'effet quantité et l'effet prix unitaire ont été calculés ainsi :

$$\text{Effet quantité } n/n - 1 = [pe1 * qe2 - pe1 * qe1] - [pi1 * qi2 - pi1 * qi1] / (pe1 * qe1 - pi1 * qi1)$$

Il représente l'évolution du solde à prix unitaire constant par rapport à l'année n - 1.

$$\text{Effet prix unitaire } n/n - 1 = [qe2 * pe2 - qe2 * pe1] - [qi2 * pi2 - qi2 * pi1] / (pe1 * qe1 - pi1 * qi1)$$

Il représente l'évolution du solde à quantité constante par rapport à l'année n - 1.

**3 -** On agrège au niveau des groupes de la CPF (classification des produits française) rév 2.1 en sommant les effets au niveau de la NC8.

## Pour en savoir plus

Aller à la rubrique « Chiffres et analyses » :

- [Collections](#) « Conjoncture – Bulletin » pour les séries chiffrées
- [Thèmes](#) « Économie agricole et agroalimentaire » et [Catégorie](#) « Séries conjoncturelles/Chiffres détaillés » pour les tableaux d'Agreste Données en ligne
- [Thèmes](#) « Économie agricole et agroalimentaire » et [Collections](#) « Collection nationale - « Conjoncture – Synthèses » ou « Conjoncture- Infos Rapides » pour les publications

Les dernières publications Agreste parues sur le thème sont :

- « En 2021, net rebond de l'excédent agroalimentaire, principalement sous l'effet d'une amélioration des termes de l'échange », Synthèses Conjoncture Commerce extérieur agroalimentaire n° 2022/386, mars 2022
- « En 2020, baisse de l'excédent agroalimentaire dans un contexte de crise sanitaire et de taxes américaines sur les vins français », Synthèses Conjoncture Commerce extérieur agroalimentaire n° 2021/368, avril 2021

En complément, pour une vision d'ensemble du commerce extérieur de l'UE à 27 :

- « Tableau de bord UE – commerce extérieur agroalimentaire », n° 2023-4, avril 2023